



Retard d'envoi de l'attestation de travail France Travail

Par ExBordelais

Bonjour,

Ayant terminé mon contrat en cdd d'1 an dans un collège en tant qu'AED j'ai naturellement demandé une attestation de travail que je dois donner à France Travail pour qu'ils puisse m'indemniser sauf que ma demande date du 3 septembre dernier et à l'heure où j'écris ce post nous sommes le 30 septembre et je crains de ne pas pouvoir toucher ma première indemnisation du mois d'octobre. J'ai emménagé récemment en collocation en pensant que tout irait bien sauf que non, l'académie de Grenoble ne m'a toujours pas envoyé mon attestation et nous allons devoir bientôt payer le premier loyer sauf que je n'ai plus rien financièrement. J'ai pensé à aller au prud'homme mais je crains que ça ne soit inutile... Que faire ?

Merci sincèrement pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Votre contrat n'a pas été renouvelé ?

L'absence de copie d'attestation France travail n'empêche pas le fait que France travail la reçoive directement auprès de leur service peu de temps après votre fin de contrat .

Ce pourquoi il est conseillé de vous inscrire dès la fin du contrat .

Sachant que vous avez dû terminer fin Août, il était prévisible de ne pas avoir de nouvelles avant début Octobre voire mi Octobre si vous bénéficiiez d'une prime de précarité .

Bien évidemment pour tout envoi de document il faut aussi qu'ils aient votre nouvelle adresse .

Les prud'hommes ne s'occupent pas de faire appliquer le droit public ...

Par ExBordelais

Bien évidemment j'ai fait toutes les démarches de mon côté, mon contrat n'a pas été renouvelé et c'est France Travail qui m'a notifié le fait que mon employeur n'avait toujours rien fait de leur côté et qu'ils attendaient que je leur envoie cette attestation pour qu'ils puissent commencer à traiter mon dossier.

Je précise aussi que je ne touche aucune prime de précarité.

Par kang74

Vous avez été en contrat de plus d'un an ?

Vous avez un courrier de refus de renouvellement , alors ?

Et pour l'adresse ?

Par ExBordelais

Oui, l'adresse est la bonne, il y a bien une lettre de refus de renouvellement et mon contrat était de 12 mois tout rond.

Par kang74

Donc si vous n'avez eu de contrat auparavant avec l'éducation nationale, vous devriez avoir droit à la prime de précarité qui est servie un mois après la fin de contrat .

Je vous conseille de voir avec les syndicats pour avoir la communication du service qui s'occupe de traiter les contrats de contractuels .